
PROJET DE RÉSOLUTION NO 0867/08/22

AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION EN VERTU DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE NO 4305.

AVIS PUBLIC est donné, par les présentes:

- **QUE** lors d'une séance tenue le 22 août 2022, le conseil de la Ville de Drummondville a adopté, par résolution, le projet de résolution no 0867/08/22;
- **QU'**une assemblée publique de consultation sera tenue le 6 septembre 2022, à compter de 18 h 30 à l'hôtel de ville de Drummondville, situé au 415 de la rue Lindsay à Drummondville;
- **QUE** ce projet de résolution en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble no 4305 a pour but :
 - de permettre, au 940 de la rue Saint-Jean, la construction d'une habitation multifamiliale (H-4) de 4 logements, de réduire les marges latérale et arrière minimales applicables au bâtiment principal, le tout selon certaines conditions.

La zone industrielle I-740 à l'intérieur de laquelle se situe le terrain visé par la demande est délimitée, de façon approximative, par les rues Saint-Denis et Saint-Jean, et ce, à partir de la 16^e Avenue jusqu'au prolongement vers le sud-est de l'axe de la 20^e Avenue.

- **QUE** la zone visée par le présent projet de résolution est délimitée telle que montrée au plan ci-dessous faisant partie intégrante du présent avis;
- **QUE** toutes les dispositions de ce projet de résolution **sont susceptibles d'approbation référendaire.**

Au cours de l'assemblée de consultation, un membre du conseil expliquera le projet de résolution et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de résolution no 0867/08/22 est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, au Service du greffe situé au 415 de la rue Lindsay à Drummondville, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

La résolution concernée aura pour conséquence, notamment, de permettre la construction d'une habitation multifamiliale (H-4) de 4 logements au 940 de la rue Saint-Jean.

DONNÉ À DRUMMONDVILLE, ce 26 août 2022.

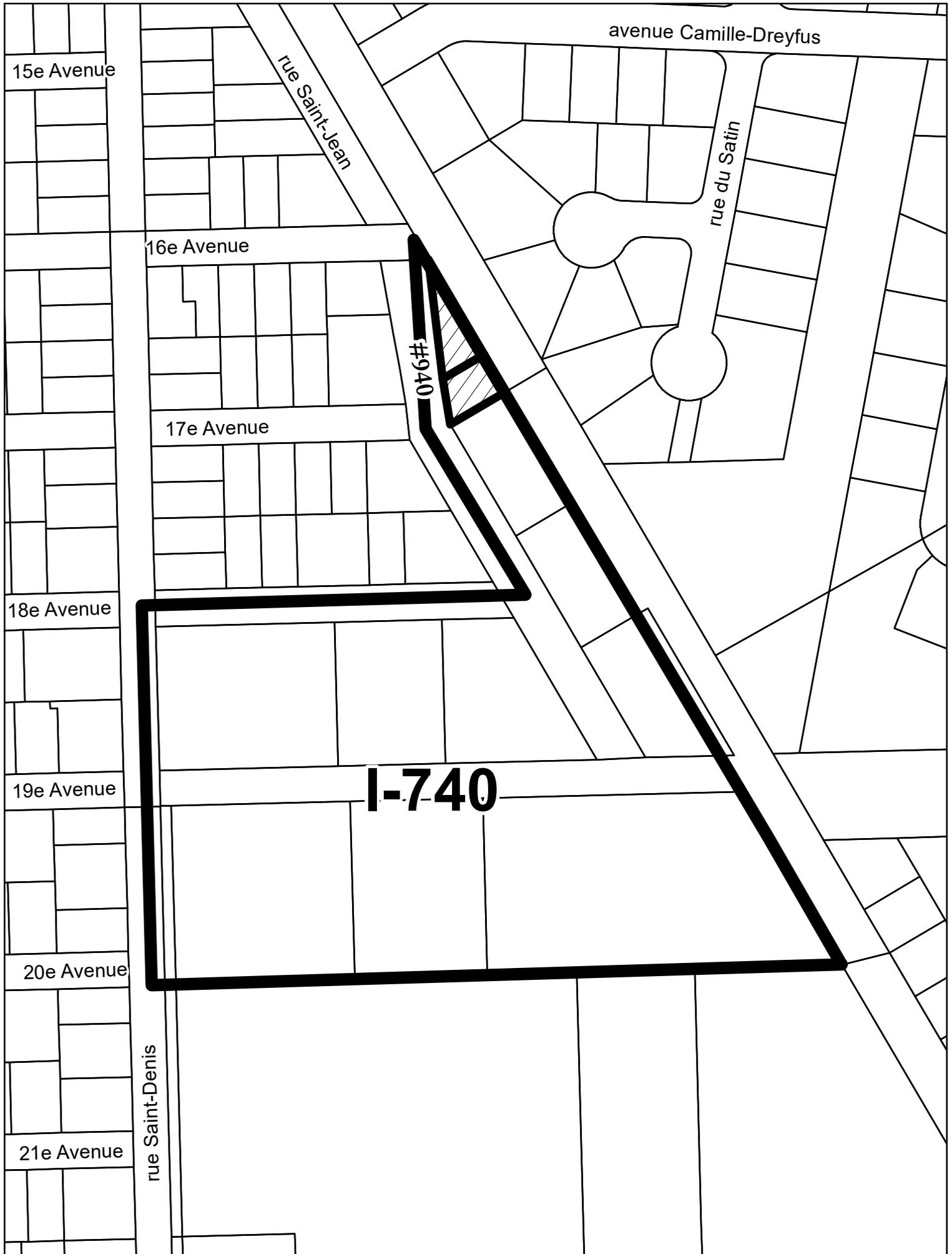
Me Mélanie Ouellet

GREFFIÈRE

PUBLICATION DU PLAN D'ACCOMPAGNEMENT

PROJET DE RÉSOLUTION No. _____

ZONE VISÉE PAR LE PROJET DE RÉSOLUTION



ZONE VISÉE



TERRAIN VISÉ